



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 29 septembre et mercredi 30 septembre 2015
Algonquin Resort, St-Andrews, Nouveau-Brunswick
Salle Shaughnessy

PERSONNES PRÉSENTES

Larry Anderson, Comité sur le droit
Jean-Pierre Archambault, Comité sur l'accès
à la justice
Don Bird, Saskatchewan
Peter Chisholm, Yukon
Cheryl Daniel, Projet sur l'historique
Robin Finlayson, Comité national sur la
formation
Robert Gorin, 3^e vice-président
Wayne Gorman, Programme de
consultation pour la magistrature
Ross Green, *Journal des juges provinciaux*
Christine Harapiak, Comité sur la
déontologie judiciaire
Mary Kate Harvie, Bulletin d'information
électronique
Patrick Kennedy, président sortant
Timothy J. Killeen, Manitoba
Romuald F. Kwolek, Comité sur l'accès à la
justice
Silvie Kovacevich, *Journal des juges provinciaux*
Jeffrey E. Lantz, Île-du-Prince-Édouard
Donald J. LeBlanc, Comité sur l'égalité et la
diversité
Michael Madden, Terre-Neuve-et-Labrador
John Maher, Comité sur la rémunération

Garth Malakoe, Territoires du Nord-Ouest
Lee Ann Martin, présidente
Mayland McKimm, 2^e vice-président
Lisa Mrozinski, Colombie-Britannique
Vaughn Myers, Alberta
Jacques A. Nadeau, secrétaire
Dan O'Hanlon, Saskatchewan
Russell Otter, trésorier
Odette Perron, Comité sur la déontologie
judiciaire
Yvan Poulin, Québec
Troy Sweet, Nouveau-Brunswick
Derek Redman, Comité sur l'indépendance
judiciaire
Theodore K. Tax, Nouvelle-Écosse
David Walker, 1^{er} vice-président
Kathleen D. Williams, Alberta
Lori Renée Weitzman, Programme de
formation des nouveaux juges
Sue Wishart, Colombie-Britannique
Martha Zivolak, Ontario

Mardi 29 septembre 2015

1. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR

La présidente, la juge Lee Ann Martin, déclare la réunion ouverte à 8 h 43 et en assume la présidence. Elle souhaite la bienvenue à tous les participants. Aucun avis n'est donné quant au dépôt de procurations et un *quorum* est déclaré. La juge Martin demande à tous ceux autour de la table de se présenter.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 18 ET 19 AVRIL 2015 – MONTRÉAL

Le procès-verbal de cette réunion a été communiqué aux membres du Conseil préalablement à la réunion.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge David Walker et APPUYÉ par le juge Theodore K. Tax que ce procès-verbal soit adopté. MOTION VOTÉE.

3. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La juge Lee Ann Martin a distribué son rapport préalablement à la réunion. Elle rappelle aux participants le point qu'elle a soulevé lors de la réunion du printemps 2015 du Conseil, à savoir que c'est le moment de réfléchir à quelle est et quelle devrait être l'orientation majeure de l'ACJCP, et quelle est la direction que l'ACJCP devrait prendre.

Elle signale que les membres du bureau de direction ont eu l'occasion de se rencontrer et d'avoir des échanges fructueux durant le Congrès annuel de l'Association du barreau canadien (ABC) à Calgary, en août.

La juge Martin mentionne qu'à la suite du départ du directeur exécutif, le juge Russell Otter, ses fonctions ont été divisées entre celles du secrétaire et celles du trésorier, comme le prévoit la constitution de l'ACJCP. La transition se déroule bien avec le juge Jacques A. Nadeau au poste de secrétaire, et le juge Otter a commencé à travailler avec son successeur au poste de trésorier.

Elle continue en donnant des exemples de changements qui reflètent ce que fait l'ACJCP et de façons dont elle devrait faire les choses différemment. Le premier bon exemple est le Comité sur l'accès à la justice dont les activités comportent maintenant une composante liée au droit criminel. Elle ajoute également que le juge Robert Gorin fera rapport des activités relatives au site Web, un outil permettant à l'ACJCP d'être plus transparente tout en créant un endroit où les travaux effectués par tous ceux qui y contribuent peuvent être partagés.

Certains juges remettent en question l'utilité de l'ACJCP, et il semble y avoir un manque de compréhension véritable à l'égard de l'indépendance judiciaire et de la façon dont l'ACJCP peut contribuer à la promouvoir.

La juge Martin souligne les nombreux moyens par lesquels l'ACJCP exerce sa présence : les lettres de bienvenue aux nouveaux juges, le *Journal des juges provinciaux*, le bulletin d'information électronique, les envois de courriels et le Programme de formation des nouveaux juges. Elle mentionne également le Programme axé sur les compétences pour les juges nouvellement nommés à Niagara-on-the-Lake ainsi que les programmes de formation des Prairies et des provinces de l'Atlantique.

Ceci étant dit, nous devons rester ouverts à des idées pour mieux communiquer.

En ce qui concerne les finances, la juge Martin mentionne que les cotisations sont restées stables à 200 \$ par année, mais que les coûts sont à la hausse en raison de plusieurs facteurs, dont l'augmentation des frais de déplacement, les coprésidents supplémentaires et le coût de la traduction. Par exemple, le site Web est un excellent outil, mais il doit être bilingue.

Elle souligne l'importance d'établir des relations entre les comités pour éviter les chevauchements de mandats.

La présence des membres du bureau de direction au Congrès annuel de l'ABC à Calgary a été du temps dépensé à bon escient, car il y a eu des réunions avec l'Exécutif de l'ABC, le Forum des juges canadiens ainsi que la juge en chef Beverley McLachlin. Cela a permis au bureau de direction de promouvoir les intérêts des juges provinciaux et territoriaux.

La juge Martin conclut son rapport en affirmant que bien que son mandat à titre de présidente ait représenté un énorme engagement en termes de temps, de déplacements et de rédaction de documents, elle constate qu'à sa neuvième année à titre de juge, elle ne juge plus de la même façon. Elle exprime sa grande fierté d'être juge de cour provinciale.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Odette Perron et APPUYÉ par le juge Garth Malakoe que le Rapport de la présidente soit adopté. MOTION VOTÉE.

4. RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Le juge Jacques A. Nadeau a distribué son rapport préalablement à la réunion.

Il mentionne tout d'abord l'importance du caractère bilingue de l'ACJCP et encourage tout le monde à s'exprimer dans les deux langues.

Le juge Nadeau souligne qu'il est important pour les membres du Conseil de participer aux téléconférences régulières, du moins à certaines d'entre elles.

Il rappelle à toutes les personnes présentes que la réunion du printemps 2016 du Conseil aura lieu à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, à Montréal, les 16 et 17 avril.

Toutes les nouvelles nominations à la magistrature devraient être confirmées aux juges David Walker, Robert Gorin, Mary Kate Harvie, Joe De Filippis ainsi qu'au juge Nadeau.

Le juge Nadeau signale que la dernière version de la constitution de l'ACJCP date de 2008 et qu'un certain nombre de modifications seront proposées à la réunion du printemps 2016 du Conseil dans le but d'être ultérieurement soumises à l'Assemblée générale annuelle à la fin du congrès annuel de Vancouver.

Finalement, le juge Nadeau remercie le juge Russell Otter d'avoir pris le temps d'assurer une transition harmonieuse et en douceur de ses anciennes fonctions à titre de secrétaire au cours de l'année écoulée.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Timothy J. Killeen que le Rapport du secrétaire soit adopté. MOTION VOTÉE.

5. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le juge Russell Otter a déposé son rapport préalablement à la réunion. Il fournit un rapport sur la situation financière de l'ACJCP au 31 juillet et mentionne que quelques révisions ont été apportées au budget approuvé à la réunion du printemps du Conseil.

Il déclare que deux (2) des piliers importants restent en place, soit le compte bancaire de l'ACJCP qui reste un simple compte chèque, ainsi que le comptable de l'ACJCP.

En ce qui concerne les signataires autorisés, il mentionne que la résolution bancaire actuelle donne le pouvoir de signer des chèques au juge Robert Hyslop ou à lui-même et que cela devrait être modifié pour que cela soit lui ou le nouveau trésorier.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Russell Otter et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que le juge Russell Otter et le nouveau trésorier, le juge Joe De Filippis, soient désignés comme ayant été dûment investis du pouvoir de signer tous les chèques tirés du compte bancaire de l'ACJCP.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Russell Otter et APPUYÉ par la juge Odette Perron que le Rapport du trésorier soit adopté. MOTION VOTÉE.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

a. Formation

▪ Programme de formation des nouveaux juges (PFNJ)

La juge Lori Renée Weitzman signale qu'elle marche sur les traces de ses nombreux prédécesseurs et qu'un formidable programme avec d'excellents intervenants et ateliers a été élaboré. La rétroaction a été très favorable avec un taux de réponse au sondage de 80 %.

Il y a beaucoup d'activités sociales et une suite de réception obligatoire, ce qui permet l'établissement de nombreux liens entre les participants.

Le programme 2016 est prêt et se déroulera du 17 au 22 avril à Bromont, au Québec, avec près de 60 participants attendus. Le seul désagrément est que le programme est extrêmement chargé et il n'y a plus d'après-midi de congé durant la semaine.

Le programme 2017 aura également lieu à Bromont, du 23 au 28 avril, sous la direction du juge Thierry Nadon de la Cour du Québec.

Une question récurrente est la préoccupation relative à un chevauchement avec le Programme axé sur les compétences pour les juges nouvellement nommés offert à Niagara-on-the-Lake. La juge Weitzman a assisté à ce séminaire et dans l'ensemble, elle a jugé qu'il était complémentaire au PFNJ et que le seul chevauchement concernait le thème de la crédibilité.

La juge Weitzman conclut en reconnaissant qu'il est nécessaire de prévoir du temps pour sensibiliser les participants au rôle de l'ACJCP et à sa participation au PFNJ.

▪ **Comité national sur la formation**

Le juge Robin Finlayson confirme qu'un déjeuner-rencontre est prévu le 1^{er} octobre entre le Conseil canadien des juges en chef, le bureau de direction de l'ACJCP et les responsables du PFNJ pour discuter de la question du chevauchement entre le Programme axé sur les compétences et le PFNJ.

Il mentionne que le Programme axé sur les compétences a habituellement un maximum de 35 participants, mais qu'il y en aura 42 cette année.

La juge Finlayson signale également qu'il y aura une réunion des présidents des comités de formation de l'Institut national de la magistrature à Ottawa en juin 2016 qui comprend également un séminaire de *Formation des formateurs*.

b. Comité sur la rémunération

Le juge John Maher signale que quatre (4) motions ont été adoptées à la réunion du Comité sur la rémunération qui a eu lieu le lundi 28 septembre.

Premièrement, en ce qui concerne le litige relatif aux juges de paix du Québec, la Conférence des juges de la Cour du Québec a décidé d'intervenir devant la Cour suprême du Canada. L'ACJCP a demandé l'opinion d'une avocate experte dans le domaine de la rémunération des juges, Susan Dawes, qui croit que l'ACJCP devrait intervenir sur la base d'une analyse coûts/avantages. Le coût approximatif d'une représentation juridique pour une telle intervention serait de 100 000 \$.

Étant donné le litige en cours en Colombie-Britannique, le Comité sur la rémunération ne recommande pas au Conseil de l'ACJCP de demander l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême, mais plutôt de considérer de retenir les services de Susan Dawes pour assurer la liaison avec l'avocat dont les services ont récemment été retenus par la Conférence des juges du Québec, Mtre Joël Mercier, et l'assister, aux frais de l'ACJCP.

Une deuxième motion stipulant que si le gouvernement de la Colombie-Britannique obtient l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada, l'ACJCP devrait retenir les services de Susan Dawes pour demander l'autorisation d'intervenir au nom de l'ACJCP, a été adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne la troisième motion, le gouvernement de Terre-Neuve a accepté de payer la moitié des dépenses engagées par l'Association des juges de Terre-Neuve durant le récent processus du tribunal des salaires et des avantages sociaux, mais ce paiement ne sera pas fait avant que le gouvernement ait pris position sur le Rapport du tribunal. Le Comité sur la rémunération recommande donc que l'ACJCP verse 50 % des dépenses de John Maher pour sa présence au tribunal des salaires et des avantages sociaux 2015 à Terre-Neuve (qui totalisent 1 483,23 \$).

Le Comité sur la rémunération recommande également que l'ACJCP fournisse un financement provisoire à l'Association des juges de Terre-Neuve.

Finalement, le Comité sur la rémunération recommande que l'ACJCP envisage, selon une analyse coûts/avantages, de retenir les services d'une firme de relations publiques pour promouvoir auprès du public le rôle que les cours provinciales jouent dans une démocratie et éduquer celui-ci en la matière ainsi que soutenir la position de l'ACJCP par rapport aux commissions de la rémunération de manière continue et *ad hoc*.

La juge Cheryl Daniel pose la question de savoir si l'Association du barreau canadien peut jouer un rôle utile à cet égard.

Ces quatre (4) motions sont toutes reportées à des fins d'examen durant la réunion du Forum des directeurs.

c. Comité sur la déontologie judiciaire

La juge Odette Perron rapporte les récents changements découlant de la division du Comité sur la responsabilité professionnelle et l'indépendance judiciaire en deux (2) comités distincts, y compris celui qu'elle préside, soit le Comité sur la déontologie judiciaire.

Chaque province est représentée au Comité sur la déontologie judiciaire. Le Comité consultatif sur la déontologie judiciaire a été créé et devrait être opérationnel au cours des prochains mois. La juge Perron mentionne l'apport des juges Christine Harapiak et Lisa Mrozinski, qui ont été très actives et dynamiques à cet égard.

Après 11 ans auprès de l'ACJCP, la juge Perron prendra sa retraite en novembre, et le bureau de direction fait l'éloge de son rôle extraordinaire à titre d'ambassadrice et d'importante contributrice à l'ACJCP.

d. Comité sur l'indépendance judiciaire

Le juge Derek Redman informe le Conseil que les membres de son comité examinent actuellement la littérature dans la jurisprudence ainsi que les enjeux actuels au Canada, comme le rôle du bureau de la juge en chef et ses rapports avec les juges individuels. Il fait référence au protocole d'entente qui est en train d'être finalisé en Alberta. Son comité travaille également sur une lettre adressée aux nouveaux juges au sujet de l'indépendance judiciaire.

e. Comité sur le droit

Le juge Larry Anderson a déposé son rapport et signale que son comité n'a pas reçu autant de préavis que de coutume pour les projets de loi auxquels ce rapport fait référence. Il a donc été difficile de réagir rapidement.

Il y a eu environ douze à quinze projets de loi; six d'entre eux ont été résumés. À l'exception du projet de loi C-51, la dernière série de projets de loi n'aura pas de répercussions sur les juges provinciaux.

Le juge Anderson a également joint à son rapport les résolutions adoptées à la Conférence pour l'harmonisation des lois (CHL). Il signale que cet exercice n'a pas été aussi rigoureux cette année. En effet, en raison du déclenchement des élections, un grand nombre de présentations ont été retirées.

f. Comité sur l'égalité et la diversité

Le juge Donald LeBlanc mentionne que ce comité compte actuellement dix membres représentant huit provinces et les Territoires du Nord-Ouest. Il a tenu des téléconférences tous les deux mois depuis 2012. De cinq à sept membres participent à chaque téléconférence. Un calendrier est établi au début de chaque année. La liste des sujets discutés est mentionnée dans ce rapport.

Le juge LeBlanc ajoute que cinq ou six membres sont présents à St-Andrews et qu'ils ont prévu une rencontre durant le Congrès annuel pour traiter des projets à long terme du Comité, un exercice qui n'a pas été fait au cours des cinq dernières années. Le membre du bureau de direction chargé de ce comité, le juge Mayland McKimm, assistera à cette rencontre.

g. Institut national de la magistrature (INM)

La juge Lee Ann Martin est devenue membre du Conseil des gouverneurs de l'INM il y a deux ans et il lui reste une année à son mandat.

Elle a récemment participé à une réunion de deux jours durant laquelle les finances de l'INM ont fait l'objet de discussions. Il y a un financement important du gouvernement fédéral ainsi que certaines contributions provinciales. La directrice générale de l'INM, la juge Adèle Kent, communique avec les juges en chef des cours provinciales afin de solliciter leur aide pour assurer la poursuite du financement provincial à l'INM.

La juge Martin conclut en mentionnant qu'historiquement, l'ACJCP a toujours eu un représentant au Conseil des gouverneurs de l'INM. Elle recommande que l'ACJCP continue à maintenir cette présence, car elle permet de créer une relation solide avec l'INM tout en permettant à l'ACJCP d'avoir une vue d'ensemble des progrès en ce qui concerne la formation des juges à l'échelle du pays.

Elle recommande qu'une autre personne du bureau de direction la remplace à l'expiration de son mandat.

h. Programme de consultation pour la magistrature

Le juge Wayne Gorman informe les participants qu'il a distribué des copies de son rapport au préalable.

Le Programme est bien accepté, et les résultats du sondage révèlent un niveau de satisfaction extrêmement élevé. Les juges nouvellement nommés reçoivent une lettre expliquant le programme, et une brochure est jointe.

i. Communications

▪ *Journal des juges provinciaux*

Le juge Ross Green signale que le numéro de l'hiver 2015 a traité du Congrès de Winnipeg qui a eu lieu en septembre 2014, alors que celui de l'été 2015 a porté sur l'exercice de la justice dans des régions rurales et éloignées au Canada.

La juge Silvie Kovacevich exprime certaines préoccupations au sujet de la traduction qui représente un coût important, et le juge Green et elle travaillent sur cette question. La juge Cheryl Daniel pose la question de savoir si l'ACJCP devrait embaucher un employé pour faire les traductions.

▪ Bulletin d'information électronique

La juge Mary Kate Harvie a remplacé la juge Karen Ruddy et la remercie de son aide. Il y a un grand nombre d'histoires d'intérêt personnel pouvant être publiées dans le Bulletin d'information.

La juge Harvie pense que ce serait un bon moment pour prendre le temps de réfléchir à la façon dont l'ACJCP peut mieux communiquer avec ses membres pour expliquer en quoi consiste l'ACJCP. Elle suggère aussi que le prochain numéro du Bulletin d'information, qui doit être publié à la fin 2015, comporte une introduction de l'ACJCP dressant un sommaire des activités des différents comités par les présidents de comités, et cela pourrait très bien encourager les membres à participer à ces comités. Les programmes spéciaux et les cours spécialisés, ainsi que les nouvelles nominations, paraîtront également dans le Bulletin d'information.

Il y a des problèmes en matière de distribution et une préoccupation particulière par rapport aux envois de courriels qui ne parviennent pas à tous les membres. Le Bulletin d'information est publié deux fois par an.

▪ **Gestionnaire du site Web**

Le juge Robert Gorin confirme que le juge Gary Cohen n'était pas en mesure d'être présent à St-Andrews, mais qu'il travaille très fort sur le développement du site Web qui servira de centre d'archivage pour tous ces rapports. Le juge Cohen n'a pas eu le temps de téléverser les renseignements historiques et les photographies des congrès antérieurs.

Le conseiller en site Web, Olivier Jaar, travaille à la mise en œuvre de différents niveaux d'accès au site Web.

Sur une note plus préoccupante, il y a eu des problèmes avec le service d'hébergement du site Web, Arvix, une entreprise américaine. Le site Web fonctionne mal, et des mesures sont prises pour remplacer cette entreprise par un autre service d'hébergement canadien. Le juge Gorin désire souligner la grande qualité et l'immense travail effectué par le juge Cohen sur le site Web. Il possède un haut niveau d'expertise, ce qui a été très utile pour l'ACJCP.

Les envois groupés de courriels ont été réellement problématiques et on envisage d'envoyer les messages importants aux directeurs afin qu'ils les distribuent dans leurs régions respectives, de même que de mettre en œuvre un système de sauvegarde.

La juge Cheryl Daniel fait remarquer que le site Web deviendra l'ultime dépositaire de l'histoire de l'ACJCP. Elle recommande que les numéros antérieurs du *Journal* soient scannés et téléversés sur le site Web. Les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions des comités devraient également être téléversés sur le site Web.

j. Comité sur l'accès à la justice

Le juge Romuald Kwolek mentionne qu'il n'y a pas de représentants du Nouveau-Brunswick ni de l'Île-du-Prince-Édouard à ce comité.

Il ajoute que le Comité a travaillé sur une trousse à outils pour les juges en ce qui concerne les plaideurs non représentés. L'INM a un document de 200 pages ainsi qu'un programme en ligne donnant une perspective internationale sur cette question. Le juge Kwolek informe également les membres du Conseil que le Comité examine l'accès à la justice pour les délinquants autochtones.

Le juge Kwolek recommande que la demande faite par le Comité national d'action pour l'accès à la justice pour un financement par l'ACJCP de l'ordre de 4 000 \$ sur trois ans soit acceptée par le Conseil. Il mentionne également qu'une réunion conjointe de l'ACJCP et du Conseil canadien des juges en chef en ce qui concerne l'accès à la justice aura lieu à l'issue de la réunion du Conseil, le 29 septembre.

L'Association du Barreau canadien a nommé une représentante au Comité national d'action pour l'accès à la justice, Mme Sara Lugtig, professeure de la faculté de droit du Manitoba.

Le juge Jean-Pierre Archambault invite les participants à faire part de leurs commentaires pour produire un document qui a été préparé par le Comité et qui est intitulé *Présentation des services judiciaires des provinces et des territoires canadiens*. Ce document est toujours en cours de rédaction et sera modifié régulièrement.

En réponse à une question soulevée par la juge Martha Zivolak, le juge Archambault préparera un bref résumé de ce document.

Le juge Tim Killeen cite différentes questions sur lesquelles se penche le Comité, y compris la Charte des droits. Il signale qu'une réunion est prévue avec le Conseil canadien des juges en chef pour traiter la question de l'information que les différentes administrations judiciaires doivent donner aux plaideurs non assistés d'un avocat.

La juge Lee Ann Martin remercie tous les présidents de comité pour leur travail acharné et leur dévouement à l'avancement des activités de leurs comités.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Theodore K. Tax et APPUYÉ par le juge Garth Malakoe que tous les rapports de comité soient adoptés. MOTION VOTÉE.

7. SUJETS À SUIVRE

a. Prix de la justice de l'ACJCP

Le juge David Walker signale que ce prix est décerné chaque année et que les critères d'attribution du prix sont indiqués dans le *Manuel de l'ACJCP*. Il rappelle aux participants qu'au Congrès annuel à Winnipeg en 2014, la juge Afiuni du Venezuela a été la lauréate de ce prix.

Le juge Troy Sweet, à titre de représentant de la province d'accueil qui choisit le lauréat du prix de cette année, annonce que ce sera la juge Ann Dugas Horsman qui siège au tribunal chargé des causes de violence familiale à Moncton. Malheureusement, la juge Dugas Horsman est actuellement en Russie et ne sera pas en mesure de recevoir le prix au Congrès annuel.

b. Manuel de l'ACJCP

Étant donné le grand nombre de sujets à suivre, il a été décidé de reporter ce sujet au début de la réunion du Conseil le 30 septembre.

c. Questions relatives aux membres

i. Demande des juges du Nunavut nommés par le gouvernement fédéral

Le juge Robert Gorin explique le contexte de cette demande. Quatre-vingt pour cent du travail effectué par ces six juges est semblable à celui fait par les juges provinciaux et territoriaux. Ils désirent accéder aux programmes de formation des juges de l'ACJCP. Il semble qu'ils aient déjà accès à un programme de rédaction de jugements. Ils offrent un point de vue différent ainsi qu'une perspective précieuse.

Le juge Larry Anderson soulève la question de l'admission de ces juges comme membres à part entière de l'ACJCP, mais le consensus est que cela diluerait les intérêts de l'ACJCP et soulèverait des questions en ce qui concerne la rémunération.

Cette question est reportée pour examen durant la réunion du Forum des directeurs.

ii. Demande des juges municipaux à temps partiel du Québec

Le juge David Walker fournit un contexte historique en expliquant comment les juges municipaux nommés à titre permanent de Laval, de Montréal et de la ville de Québec ont été admis au sein de l'ACJCP en même temps que les juges militaires en 2005. Le raisonnement à l'époque était d'avoir des membres qui sont des juges à temps plein.

La demande a été reçue en avril 2015. Les juges municipaux à temps partiel sont rémunérés à la journée. Trente-trois juges sont concernés et dix d'entre eux sont des avocats, même s'ils ne sont pas actuellement en exercice. Quelques-uns ont une charge de travail à temps plein. Ils ont le droit d'assister aux séminaires de l'INM et sont membres de l'American Judges Association. Le juge Walker ajoute que le bureau de direction est préoccupé par les répercussions liées à l'acceptation de cette demande.

Le juge Yvan Poulin ajoute que 90 % du travail de ces juges est lié à l'application des règlements municipaux. Il signale également que le Conseil d'administration de la Conférence des juges de la Cour du Québec a décidé que cette demande nécessiterait une modification de la constitution de l'ACJCP et a conclu que cette décision devrait donc être prise par le Conseil d'administration de l'ACJCP.

La juge Cheryl Daniel fait remarquer qu'en 2005, la Conférence des juges du Québec a notamment déclaré qu'elle n'appuyait pas l'inclusion de juges à temps partiel. Le juge John Maher fournit également la perspective de l'impact que l'inclusion de ces juges pourrait avoir sur le processus de rémunération.

Cette question est reportée pour examen durant la réunion du Forum des directeurs.

d. Demande d'aide financière de Terre-Neuve-et-Labrador concernant le tribunal des salaires et des avantages sociaux

Le juge Michael Madden signale que l'Association des juges de Terre-Neuve-et-Labrador compte 21 membres payant 1 000 \$ de cotisations par an.

En septembre 2014, le solde du compte bancaire de l'Association était de 81 500 \$, mais au mois d'août 2015, ce montant avait chuté à 7 650 \$ en raison du tribunal des salaires et des avantages sociaux en cours. De plus, l'Association avait des factures impayées se chiffrant à 25 000 \$ et devait 4 000 \$ en cotisations à l'ACJCP.

L'Association se trouve donc dans une situation déficitaire à court terme et cherche à obtenir un prêt-relais à court terme de 25 000 \$ pour payer les factures en souffrance les plus urgentes (14 000 \$ à l'avocat Jim Feeham et 10 000 \$ à l'actuaire André Sauvé).

Le gouvernement a adopté une position agressive et désire réduire la rémunération des juges nommés par le gouvernement provincial, qui est déjà très inférieure à la moyenne nationale (environ 225 000 \$ par année).

La juge Lee Ann Martin ajoute également deux points à envisager en ce qui concerne Terre-Neuve-et-Labrador :

1. En raison de circonstances imprévisibles, l'association provinciale a enregistré un déficit de 5 750 \$ lors de l'organisation du Congrès annuel 2013. Étant donné la pratique antérieure de l'ACJCP consistant à couvrir les déficits des congrès annuels, il faudrait envisager également de le faire dans ce cas.
2. L'Association provinciale a payé les dépenses de John Maher pour qu'il assiste et témoigne au tribunal des salaires et des avantages sociaux (1 483,23 \$). Le gouvernement a accepté de payer 50 % des coûts et des dépenses de représentation de l'Association provinciale, mais seulement lorsque le rapport du tribunal aura été accepté par l'Assemblée législative, ce qui ne serait pas avant mars 2016. La juge Martin pose également la question de savoir si ces dépenses devraient être payées par l'ACJCP.

Ces trois (3) questions sont reportées à des fins d'examen durant la réunion du Forum des directeurs.

e. Demande de financement du Comité national d'action pour l'accès à la justice

La juge Lee Ann Martin signale que le CNA a terminé la première étape consistant à déterminer son mandat.

La deuxième étape consiste à établir un secrétariat permanent et à déterminer des consultations de recherche, ce qui soulève la question du financement.

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) a offert des services en nature.

Le juge Thomas Cromwell a fait une demande de financement à l'ACJCP, suggérant un montant de 4 000 \$ sur trois ans, proposition appuyée par le bureau de direction.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Jean-Pierre Archambault et APPUYÉ par le juge Theodore K. Tax qu'un montant de 4 000 \$ soit versé sur une période de trois ans par l'ACJCP au Comité national d'action pour l'accès à la justice pour financer ses activités. MOTION VOTÉE.

f. Emplacement du siège social de l'ACJCP

Le juge Russell Otter mentionne qu'historiquement, le siège social de l'ACJCP a été dans la province où est basé le directeur exécutif. Cela est devenu moins pertinent à l'ère de l'information électronique.

Le juge Otter informe les participants de la décision du bureau de direction que le siège social soit situé là où sont effectuées les transactions bancaires, soit dans la région où se trouve le trésorier, pour assurer une continuité. Le *Manuel de l'ACJCP* devrait être modifié pour refléter cela.

g. Paiement des frais de déplacement de la présidente de l'ACJCP (hôtels et repas)

À la réunion du printemps 2015 du Conseil, la juge Lee Ann Martin a demandé aux directeurs de s'adresser à leurs régions respectives pour s'assurer que les associations provinciales et territoriales soient en accord avec la formulation du *Manuel de l'ACJCP* à cet égard.

Cette question est donc reportée à la réunion du Forum des directeurs.

h. Politique d'accès au Site Web

Le juge Robert Gorin décrit le contexte lié à l'autorisation des différents types d'accès au site Web de l'ACJCP, ce qui a abouti à l'élaboration de ce document qui a été communiqué aux participants préalablement à la réunion.

Il propose d'en changer le titre, en remplaçant politique par directive.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Robert Gorin et APPUYÉ par le juge David Walker que la directive en ce qui concerne les personnes autorisées à utiliser la portion à accès restreint du site Web de l'ACJCP soit adoptée. MOTION VOTÉE.

i. Réserves pour les états financiers

La juge Lee Ann Martin rapporte les discussions du bureau de direction à cet égard, y compris le maintien d'un montant de 50 000 \$ pour le Fonds de l'indépendance judiciaire et pour permettre aux membres du bureau de direction de faire certains déplacements, comme pour assister au Congrès de l'Association du barreau canadien. Elle réitère que les membres du bureau de direction ont eu plusieurs réunions productives au Congrès de l'ABC à Calgary, en août.

Le bureau de direction examine également la participation aux réunions du Conseil et la question de savoir si tous les coprésidents devraient assister à la réunion du printemps du Conseil à Montréal.

Le juge Russell Otter ajoute qu'une modification sera apportée au bilan pour refléter l'allocation de 50 000 \$ au Fonds de l'indépendance judiciaire.

Le juge John Maher remercie le bureau de direction de reconnaître l'importance d'un tel fonds tout en ajoutant que ce montant est insuffisant.

j. Projet sur l'historique

La juge Cheryl Daniel a terminé ce projet qui comporte 44 chapitres et couvre plus de 400 pages. Il sera transmis au juge Gary Cohen afin d'être téléversé sur le site Web de l'ACJCP.

La juge Christine Harapiak travaille sur une présentation PowerPoint et espère qu'elle sera prête pour la réunion du printemps 2016 du Conseil.

La juge Daniel quitte son poste à titre de présidente de ce projet. Elle a beaucoup apprécié ce travail et rappelle aux personnes présentes que cela servira de mémoire institutionnelle de l'ACJCP.

Le bureau de direction remercie la juge Daniel de sa précieuse contribution à l'ACJCP.

k. Affiliation du secrétaire et du trésorier à l'Association du Barreau canadien (ABC)

Le juge Russell Otter suggère que l'ACJCP paie les frais d'adhésion annuels du secrétaire et du trésorier de l'ACJCP à l'ABC pendant leur mandat respectif étant donné le rôle de liaison joué par le secrétaire ainsi que pour faire preuve de bonne volonté à l'égard de l'ABC.

La juge Lee Ann Martin souligne le fait que les juges des cours provinciales appuient davantage l'ABC que les juges des cours supérieures. Le Forum des juges canadiens qui se réunit lors des congrès annuels de l'ABC comprend des juges des cours provinciales. Le Forum est en voie d'actualiser une vidéo sur l'indépendance judiciaire qui a été préparée il y a quelques années.

Lors de la réunion avec l'Exécutif de l'ABC à Calgary, le bureau de direction de l'ACJCP a soulevé la question du coût important de l'adhésion ainsi que de la participation au Congrès annuel de l'ABC.

L'Exécutif de l'ABC examine différents niveaux d'adhésion, ce qui pourrait entraîner un tarif réduit pour les juges et il effectuera un suivi avec l'ACJCP, probablement au printemps 2016.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Russell Otter et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que l'ACJCP paie les frais d'adhésion annuels du secrétaire et du trésorier pendant leurs mandats respectifs. MOTION VOTÉE.

I. Faire mieux connaître l'ACJCP auprès de l'ensemble des membres

La juge Lee Ann Martin soulève cette question qui a découlé d'un courriel communiqué au bureau de direction par la juge Kathleen Williams au printemps.

La juge Lee Ann Martin rappelle aux participants les nombreuses initiatives de l'ACJCP destinées aux juges nouvellement nommés, soit :

- la lettre de bienvenue du président;
- les identifiants de connexion pour accéder au site Web de l'ACJCP;
- le Programme de formation des nouveaux juges (PFNJ);
- le diaporama du Projet sur l'historique qui sera bientôt présenté au PPNJ;
- le rôle que l'ACJCP a joué dans le PPNJ et sa promotion de l'indépendance judiciaire.

Elle mentionne également les outils de communication et les événements suivants :

- le *Journal des juges provinciaux*;
- le bulletin d'information électronique;
- le site Web;
- les envois groupés de courriels (comme celui au sujet du *Renvoi ayant trait au juge Mainville*);
- le Congrès annuel;
- la Conférence de formation des Prairies et des Territoires;
- la Conférence de formation de l'Atlantique.

La juge Martin souligne que les juges sont très occupés par leurs fonctions judiciaires. En fin de compte, ce sont les directeurs provinciaux et territoriaux qui sont responsables de communiquer avec les membres de leurs associations respectives.

La juge Martha Zivolak suggère que la lettre de bienvenue adressée aux juges nouvellement nommés soit également envoyée aux directeurs.

La juge Mary Kate Harvie recommande que chaque directeur contacte les juges nouvellement nommés.

m. Interprétation simultanée aux assemblées générales annuelles

Cette question a été soulevée par le passé étant donné le coût considérable de ce service (plus de 5 000 \$).

Elle est reportée pour examen durant la réunion du Forum des directeurs.

8. PRÉSENTATION DE ME RENÉ BASQUE, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

Me Basque signale que le Congrès annuel de l'ABC a eu lieu à Calgary, du 13 au 16 août. L'ABC compte actuellement 36 000 membres au Canada.

Mtre Basque informe les participants des différentes initiatives de l'ABC liées à l'équité de la justice, au bien-être et à la santé mentale et leur donne des conseils sur la gestion des audiences où les plaideurs se représentent eux-mêmes.

9. PRÉSENTATION DE LA JUGE YVETTE FINN SUR LE PROGRAMME DE FORMATION EN LANGUE SECONDE

La juge Finn offre de l'information sur ce programme qui comporte une formation dans les deux langues officielles au Nouveau-Brunswick. Elle fournit un document à l'appui en anglais et en français intitulé *Formation linguistique pour juges de nomination provinciale*. Ce programme connaît un grand succès.

La séance est levée à 15 h 30.

10. RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS – DE 15 h 30 À 17 h 45

Mercredi 30 septembre 2015

7. SUJETS À SUIVRE (suite)

b. Manuel de l'ACJCP

Le juge Jacques A. Nadeau a transmis le *Manuel de l'ACJCP* à tous les participants la semaine précédant la réunion du Conseil et explique certaines modifications liées particulièrement au processus d'établissement du budget, à la durée du mandat des membres de comité ainsi qu'à la diffusion de l'information à la présidente et aux membres du Bureau de direction responsables des comités.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Jacques A. Nadeau et APPUYÉ par le juge Troy Sweet que le *Manuel de l'ACJCP*, sous sa forme modifiée, transmis à tous les participants la semaine précédant la réunion du Conseil, incorporant toutes ces modifications, soit adopté. MOTION VOTÉE.

n. Voyage éducatif 2017

Le juge Russell Otter signale que le prochain voyage éducatif aura lieu au printemps 2017. Un voyage de deux semaines en Écosse, en France et à La Haye fournira l'occasion d'explorer la common law, le droit civil ainsi que le Tribunal pénal international (TPI).

De plus amples renseignements seront fournis dans les prochains mois.

11. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS

Le juge Troy Sweet résume les discussions et les motions adoptées par le Forum des directeurs.

Le procès-verbal de cette réunion est annexé aux présentes à l'Annexe A.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Troy Sweet et APPUYÉ par le juge Garth Malakoe que le procès-verbal et les résolutions de la réunion du Forum des directeurs soient adoptés. MOTION VOTÉE.

12. RAPPORTS DES DIRECTEURS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Terre-Neuve-et-Labrador

Le juge Michael Madden a distribué son rapport préalablement à la réunion.

Il signale que le juge Patrick Noble, ancien sous-ministre de la Justice, a été nommé pour remplacer le juge Patrick Kennedy.

Le juge en chef Mark Pike a démissionné de ces fonctions et a été remplacé par la juge Pamela Golding.

Île-du-Prince-Édouard

Le juge Jeffrey Lantz a déposé son rapport par voie électronique.

Il y a récemment eu une contestation en ce qui concerne l'indépendance des juges de paix. La Couronne a fini par suspendre les accusations, mais le gouvernement a reconnu la nécessité d'un nouveau système. À l'heure actuelle, les trois juges de la cour provinciale sont de permanence en tout temps pour s'occuper des mandats. On a demandé à la Cour suprême de fournir de l'aide, mais cette aide a été limitée jusqu'à maintenant. Il est à espérer que le gouvernement agira rapidement pour résoudre le problème.

Nouvelle-Écosse

Le juge Theodore Tax a également distribué son rapport préalablement à la réunion.

Il y a de graves préoccupations à la suite des fermetures de cour et de leurs répercussions sur l'accès à la justice. Il y a des problèmes de transport. Certaines personnes doivent faire une ou deux heures de route pour se rendre à une cour, et cela, seulement si elles ont une voiture.

Les recommandations de la Commission d'examen de la rémunération pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 ont été envoyées au gouvernement en octobre 2014. Le gouvernement n'a pas encore mis en œuvre ces recommandations exécutoires.

Nouveau-Brunswick

Le juge Troy Sweet a déposé son rapport par voie électronique.

Les parties ont déposé une soumission conjointe stipulant 80 % du salaire des juges fédéraux à la Commission sur la rémunération des juges qui ne l'a pas acceptée. La Commission a recommandé des augmentations pour chaque année à partir du 1^{er} avril 2012, le montant final étant de 241 800 \$ à compter du 1^{er} avril 2015.

Le gouvernement n'a pas encore répondu et l'Assemblée législative ne siège pas avant décembre.

Québec

Le juge Yvan Poulin a également communiqué son rapport préalablement à la réunion. Il confirme que la juge Béatrice Clément le remplacera à titre de directrice pour le Québec.

Le juge Poulin mentionne que les juges de paix du Québec contestent la décision de 2014 de la Cour d'appel liée à leur salaire et à leurs avantages sociaux, et leur appel sera entendu par la Cour suprême dans les prochains mois.

Il indique que la juge en chef Élisabeth Corte commence la dernière année de son mandat qui prendra fin à l'automne 2016. Elle a contribué de manière exceptionnelle à la Cour du Québec pendant son mandat.

La juge Lee Ann Martin demande quelle est la procédure en ce qui concerne la nomination de son successeur, et le juge Poulin confirme qu'il s'agit essentiellement d'une nomination politique ne comportant pas de processus de consultation officielle étendue auprès des juges de la Cour du Québec.

Ontario

La juge Martha Zivolak a déposé son rapport par voie électronique.

Les juges de l'Ontario sont à la deuxième année de leur cycle quadriennal et les juges *puînés* reçoivent un salaire de 287 345 \$.

D'importants changements ont été apportés à la structure administrative de la Cour de justice de l'Ontario, avec la nomination de la juge Lise Maisonneuve au poste de juge en chef et du juge Peter De Freitas au poste de juge en chef adjoint.

Seize juges ont récemment pris leur retraite et neuf d'entre eux ont été remplacés. Le Procureur général agit rapidement pour pourvoir les postes vacants.

Manitoba

Le juge Tim Killeen a distribué son rapport avant la réunion.

Le rapport de la commission de rémunération des juges a été présenté au comité permanent en juin 2015 et celui doit produire un rapport d'ici le 20 octobre 2015. Il n'y a pas de signe de réponse du gouvernement. Les juges du Manitoba reçoivent actuellement environ 239 000 \$ par année.

Le mandat de sept ans du juge en chef actuel, Ken Champagne, prendra fin en juillet 2016. Un comité de sélection a été formé, et le juge en chef Champagne le préside. Il invitera les personnes intéressées à soumettre leur candidature, examinera minutieusement les candidatures reçues, interviewera les candidats qualifiés, puis fournira une liste de trois à six noms au ministre de la Justice.

Saskatchewan

Le juge Dan O'Hanlon a également déposé son rapport par voie électronique.

Après un processus de consultation approfondi avec les juges de la cour provinciale, un nouveau juge en chef a été nommé le 1^{er} janvier 2015, le juge en chef James Plemel.

Le salaire actuel au 1^{er} avril 2015 est de 272 295 \$.

Alberta

La juge Kathleen Williams a également communiqué son rapport préalablement à la réunion.

Le juge en chef Terry Matchett a déposé un plan stratégique détaillé pour la cour provinciale pour les trois prochaines années, tandis que la cour progresse vers l'indépendance administrative.

Le Congrès des juges de l'Alberta se déroulera du 7 au 9 octobre, et l'assemblée générale annuelle de l'Association des juges aura lieu le 9 octobre.

L'Alberta considère l'adoption de ses propres règles de procédure criminelles et examine le modèle ontarien.

Colombie-Britannique

La juge Lisa Mrozinski a également distribué son rapport préalablement à la réunion.

Les processus des commissions de rémunération de 2010 et de 2013 sont toujours enlisés dans des litiges avec le gouvernement, et il semble peu probable que les choses changent bientôt. La commission de rémunération 2016 traitera à la fois des juges de la cour provinciale et des juges de paix.

La juge Sue Wishart remplacera la juge Mrozinski au poste de directrice de la Colombie-Britannique.

Territoires du Nord-Ouest

Le juge Garth Malakoe a communiqué son rapport avant la réunion.

La prochaine audience de la Commission de rémunération est prévue pour l'automne, et un résultat est attendu au printemps 2016. Le salaire et le droit aux congés sont les principaux enjeux.

Yukon

Le juge Peter Chisholm a distribué son rapport préalablement à la réunion.

La prochaine audience sur la rémunération des juges aura lieu en 2016.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Theodore K. Tax et APPUYÉ par le juge Yvan Poulin que les rapports provinciaux et territoriaux soient adoptés. MOTION VOTÉE.

13. CONGRÈS ANNUELS

a. Congrès 2015 – Nouveau-Brunswick

Le juge David Walker confirme qu'un total de 311 personnes, dont des juges, des partenaires et des intervenants, sont inscrites au Congrès.

Le comité organisateur est confiant que les dépenses restent dans les limites du budget.

b. Congrès 2016 – Colombie-Britannique

Le juge Mayland McKimm confirme que le Congrès se tiendra du mercredi 28 septembre au samedi 1^{er} octobre au Sheraton Wall Centre, à Vancouver.

Le thème sera *Juger sur la corde raide (Judging in the Extreme)*.

La juge en chef Beverley McLachlin fera le discours principal lors du dîner du jeudi.

Des cartes postales promotionnelles seront distribuées durant le Congrès de St-Andrews et des renseignements supplémentaires seront publiés dans les prochains numéros du Bulletin d'information électronique ainsi que du *Journal des juges provinciaux*.

c. Congrès 2017 – Île-du-Prince-Édouard

Le juge Robert Gorin informe les participants que le Congrès aura lieu du mardi 26 septembre au vendredi 29 septembre. Le site du Congrès sera l'hôtel Delta de Charlottetown.

Le thème portera sur le 150^e anniversaire de la Confédération, le chemin que nous avons parcouru et la direction que nous prenons.

d. Congrès 2018 – Québec

Le juge Yvan Poulin signale qu'il a discuté avec la juge en chef Élisabeth Corte concernant la possibilité que ce Congrès soit un congrès conjoint avec les juges de la Cour du Québec.

Par conséquent, le Congrès aurait probablement lieu en novembre. La ville d'accueil serait possiblement Montréal étant donné que la ville de Québec a accueilli le Congrès annuel de l'ACJCP en 2008.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Garth Malakoe et APPUYÉ par le juge Dan O'Hanlon que les rapports sur les congrès soient adoptés. MOTION VOTÉE.

14. QUESTIONS DESTINÉES AU BUREAU DE DIRECTION

Il n'y a pas de questions à l'intention des membres du bureau.

15. AFFAIRES NOUVELLES

La juge Lee Ann Martin fait remarquer qu'il s'agit de la dernière réunion du Conseil pour le juge Russell Otter après 13 ans de service dévoué.

La juge Martin remercie le juge Otter pour tout son travail, son soutien et tous ses conseils au cours des années. Il nous manquera beaucoup alors qu'il deviendra le premier président canadien de l'American Judges Association à Toronto en septembre 2016.

Le juge Otter mentionne qu'il aura de bons souvenirs de ses années au sein du bureau de direction de l'ACJCP. Il a été impressionné par le dévouement et la contribution des bénévoles. Des efforts constants doivent être déployés pour communiquer l'information aux membres. Il conclut en remerciant tous les participants de leur soutien.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Donald J. LeBlanc et APPUYÉ par le juge Jeffrey Lantz que la réunion du Conseil d'administration soit levée. MOTION VOTÉE.

La séance est levée à 10 h 25.

ANNEXE A

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS DE L'ACJCP MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Directeurs présents :

Jeffrey Lantz – Île-du-Prince-Édouard
Martha Zivolak – Ontario
Kathleen Williams – Alberta
Timothy Killeen – Manitoba
Yvan Poulin – Québec
Michael Madden – Terre-Neuve-et-Labrador
Garth Malakoe – Territoires du Nord-Ouest
Troy Sweet – Nouveau-Brunswick
Peter Chisholm – Yukon
Lisa Mrozinski – Colombie-Britannique
Theodore Tax – Nouvelle-Écosse

Autres personnes présentes :

Vaughn Myers – Alberta
Susan Wishart – Colombie-Britannique

Ouverture de séance : 15 h 30

Président du Forum : juge Troy Sweet

- 1. Le Comité sur la rémunération demande que le Conseil envisage de retenir les services de Susan Dawes pour assurer la liaison avec Me Joël Mercier et l'assister, aux frais de l'ACJCP, dans le litige lié aux juges de paix du Québec actuellement devant la Cour suprême du Canada.**

Accord général sur le fait qu'il s'agit d'une question importante et que l'uniformité à l'échelle du pays l'est également; il est donc crucial que Susan Dawes participe à ce processus au moins au départ. Il y a donc beaucoup d'appui en faveur cette motion, mais à la condition qu'il y ait une limite sur le montant accordé.

Il est également noté qu'il y a plusieurs avocats au Canada qui ont de l'expérience dans ce domaine. Il est aussi souligné que Susan Dawes, bien qu'elle soit de haut calibre, facture raisonnablement.

MOTION: Que le bureau de direction de l'ACJCP soit autorisé à retenir les services de Susan Dawes pour un montant maximum de 10 000 \$ (ou tout autre montant approuvé par le bureau de direction) afin d'assister Me Joël Mercier à préparer son mémoire pour l'affaire devant la Cour suprême concernant les juges de paix du Québec, mais pas pour obtenir un statut d'intervenant au nom de l'ACJCP sur cette question.

Proposée par : juge Tim Killeen

Appuyée par : juge Kathleen Williams

Approuvée à l'unanimité. L'Ontario a ultérieurement retiré son appui à cette motion le deuxième jour de la réunion du Conseil.

- 2. Si la Colombie-Britannique obtient l'autorisation d'interjeter appel, la motion unanime du Comité sur la rémunération est que l'ACJCP retienne les services de Susan Dawes pour demander l'autorisation d'intervenir au nom de l'ACJCP.**

Il a été généralement convenu que ce cas constitue une importante question nationale; il est rare d'avoir la chance d'aller devant la Cour suprême du Canada. Une discussion s'ensuit sur la façon dont l'ACJCP paierait pour la demande. Certains directeurs étaient très préoccupés de savoir quand nous aurions une idée du coût estimé.

Un directeur suggère d'aborder cela par étapes. Nous convenons en général qu'il serait important que l'ACJCP puisse agir rapidement si l'autorisation est accordée. Il est décidé qu'il serait approprié d'aborder cela en étapes pour que l'ACJCP puisse retenir les services de Susan Dawes pour faire la demande.

MOTION : Autoriser le bureau de direction de l'ACJCP à retenir les services de Susan Dawes pour préparer et déposer la demande d'autorisation d'intervenir de l'ACJCP si la Colombie-Britannique obtient l'autorisation d'interjeter appel. Si l'ACJCP obtient le statut d'intervenant, que Mme Dawes fournisse à l'ACJCP un budget pour le reste du litige à des fins d'examen et d'approbation par les directeurs.

Proposée par : juge Garth Malakoe

Appuyée par : juge Theodore K. Tax

Approuvée à l'unanimité.

- 3. La demande de l'Association des juges de Terre-Neuve-et-Labrador pour un financement temporaire de 25 000 \$; à revoir d'ici septembre 2016.**

Tout le monde convient qu'il est important d'aider nos collègues de Terre-Neuve-et-Labrador.

MOTION : Fournir un financement temporaire de 25 000 \$ à l'Association des juges de Terre-Neuve-et-Labrador; à revoir d'ici septembre 2016.

Proposée par : juge Martha Zivolak

Appuyée par : juge Peter Chisholm

Approuvée à l'unanimité, avec abstention du directeur de Terre-Neuve-et-Labrador.

4. Rembourser le déficit de 5 750,50 \$ pour le coût du Congrès à St-John's, Terre-Neuve, en 2013.

Il est expliqué par la présidente de l'ACJCP que Terre-Neuve-et-Labrador a été obligée d'assumer ce déficit, et nous sommes informés que par le passé, l'ACJCP a payé de tels coûts. Il est également noté que le Manitoba a partagé son surplus avec l'ACJCP l'année dernière, et les membres conviennent qu'il serait juste que l'ACJCP partage autant les pertes que les bénéfices.

Certains s'inquiétaient du fait que cela établirait un précédent pour couvrir les déficits. Par exemple, on s'inquiète qu'à l'avenir, l'ACJCP pourrait faire face à un important déficit, plus important que celui dont il est question ici. Le directeur de Terre-Neuve-et-Labrador explique que l'Association des juges n'avait pas demandé un remboursement du déficit, car le montant était perçu comme étant trop bas. Les coûts supplémentaires ont été engagés pour des raisons imprévues.

On craint également qu'il soit perçu que l'ACJCP paie pour des boissons alcoolisées, mais nous sommes assurés que le dépassement des coûts a découlé d'un changement de site inattendu. Les membres font référence à la note dans le *Manuel de l'ACJCP* indiquant que pour le moment, les surplus seront traités au cas par cas, mais qu'à l'avenir, une politique à cet égard pourrait être élaborée.

Pour le moment, les directeurs sont satisfaits que de solides arguments ont été avancés en faveur d'un remboursement dans ce cas à cause de coûts imprévus associés à un changement de site de dernière minute.

MOTION: Rembourser la somme de 5 750,50 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador.

Proposée par : juge Kathleen Williams

Appuyée par : juge Tim Killeen

Approuvée à l'unanimité, avec abstention du directeur de Terre-Neuve-et-Labrador.

5. L'ACJCP envisage une analyse coûts/avantages pour retenir les services d'une firme de relations publiques pour promouvoir son image.

Certains membres ont exprimé des soucis en ce qui concerne l'intérêt de cette dépense et la valeur globale d'un contrat avec une firme de relations publiques.

Les directeurs ne voient pas la nécessité d'une telle dépense.

Personne n'est prêt à proposer une motion à ce sujet.

6. Rembourser à Terre-Neuve-et-Labrador les dépenses de John Maher pour sa participation à l'audience de la Commission de rémunération des juges en 2015 à Terre-Neuve, dépenses se chiffrant à 1 483,23 \$.

L'Association des juges de Terre-Neuve-et-Labrador a payé cette dépense et s'attend à ce que la moitié de cette somme soit remboursée au cours des prochains mois.

MOTION : Rembourser 50 % des dépenses remboursables de John Maher à Terre-Neuve-et-Labrador si l'autre portion de ces coûts est payée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Proposée par : juge Troy Sweet

Appuyée par : juge Theodore Tax

Approuvée à l'unanimité, avec abstention du directeur de Terre-Neuve-et-Labrador.

7. Permettre aux juges du Nunavut de participer aux programmes de formation de l'ACJCP.

Il est noté que cela concerne uniquement six juges.

Motion : Que les juges du Nunavut aient accès aux programmes de formation de l'ACJCP.

Proposée par : juge Jeff Lantz

Appuyée par : juge Peter Chisholm

Approuvée à l'unanimité.

8. Les directeurs sont-ils d'accord pour que les juges municipaux à temps partiel du Québec se joignent à l'ACJCP?

Certaines préoccupations sont exprimées quant au risque que d'autres groupes puissent demander l'adhésion à l'ACJCP si cette dernière accepte les membres de ce groupe.

Il est également noté que cela ne pourrait pas se faire sans que quelqu'un propose une motion pour modifier la constitution afin de permettre l'inclusion de ce groupe.

MOTION : Envisager d'amender la constitution afin de permettre l'inclusion des juges municipaux à temps partiel du Québec.

Proposée par : juge Yvan Poulin

Appuyée par : juge Lisa Mrozinski

Motion votée et rejetée.

9. Dépenses de la présidente pour sa participation aux AGA locales et aux conférences éducatives

Tous les directeurs signalent que leurs associations respectives acceptent de payer les dépenses de la présidente conformément au *Manuel de l'ACJCP* qui prévoit les frais de repas et d'hôtel.

10. Interprétation simultanée aux assemblées générales annuelles

La première question est de déterminer si nous appuyons la prestation de services d'interprétation à temps plein à l'AGA. Les directeurs ont entendu dire qu'on s'inquiétait du fait que, lors de réunions antérieures, les services des interprètes n'avaient pas été utilisés.

Il est compris que les interprètes sont uniquement nécessaires pour les anglophones, car tous les francophones contribuant actuellement à l'ACJCP parlent aussi anglais. Il est également noté que, pour demeurer une organisation bilingue, il est important d'encourager la discussion dans les deux langues officielles.

Les directeurs décident qu'il est impératif de maintenir la présence d'interprètes à l'AGA.

MOTION : Poursuivre l'interprétation simultanée à l'AGA

Proposée par : juge Tim Killeen

Appuyée par : juge Troy Sweet

Approuvée à l'unanimité.

12. Appuyons-nous d'envisager la possibilité d'avoir un traducteur à temps plein?

MOTION : Que le bureau de direction de l'ACJCP examine et évalue le coût d'un traducteur à temps plein ou l'équivalent.

Proposée par : juge Martha Zivolak
Appuyée par : juge Michael Madden

Approuvée à l'unanimité.

Motion proposée par le juge Peter Chisholm : levée de la séance.

Levée de la séance à 17 h 45.